

ENGAGER ET SOUTENIR UNE DEMARCHE DE BUDGET CLIMAT POUR SA COLLECTIVITE

*Dispositif d'accompagnement et de mise en réseau
pour une évaluation climat des budgets
des collectivités – région Occitanie 2024 – 2025*

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« BUDGET-CLIMAT_2023 »

CAHIER DES CHARGES

Soutien et partenariat :

A. Préambule

Une grande partie des objectifs généraux de la transition écologique en France ont été fixés au travers de stratégies nationales. Une mise à jour importante sera faite en 2023-2024 dans le cadre de la stratégie française Energie-climat unifiée¹ à laquelle s'ajoutent les stratégies sur la biodiversité et la gestion de l'eau. Mais le retard est constaté : le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 Mai 2023 enjoint à la Première ministre de prendre toutes mesures supplémentaires utiles pour rendre cohérent avec les objectifs de budgets carbone le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour atteindre ces grands objectifs, la décennie à venir doit voir une amplification de transformations profondes et systémiques de notre mode de développement français (une transformation des modes de consommation, de production et de localisation). Avec tous les enjeux d'alignement des décisions, des actions et des moyens à tous les niveaux de la société et de l'économie que cela impose. Le secrétariat à la planification écologique évalue que ces actions concernent à 50% les entreprises, à 25% les particulier et à 25% les acteurs publiques et pour une grande part les collectivités. Mais ces dernières jouent un rôle structurant et d'impulsion sur le territoire qui oriente les acteurs privés.

Pour réaliser l'accélération des changements nécessaires et respecter les objectifs ambitieux, la mise en place d'une planification territoriale est nécessaire, avec évidemment la dimension des moyens. Des investissements importants sont nécessaires, mais également de sélectionner les projets financés et de rendre l'ensemble des finances publiques compatibles avec l'atteinte de ces objectifs écologiques, tout en les conciliant avec les autres objectifs d'un développement local harmonieux. L'évolution des pratiques et des méthodes d'évaluation des budgets des collectivités constitue donc un enjeu de formation, d'organisation et de pilotage majeur pour une transition écologique réussie.

La démarche et les méthodes de « budgétisation verte » ou « budget vert » servent cet objectif : il s'agit de déployer une évaluation du budget d'une collectivité publique pour identifier et évaluer les choix de financement qui ont des conséquences sur une ou plusieurs dimensions environnementales, voire sociales.

En France, l'Etat a réalisé en 2020 son premier budget vert (présenté en annexe du projet de loi de finances pour 2021) inspiré de la méthodologie développée par le CGEDD et l'IGF « [Green Budgeting: proposition de méthode pour une budgétisation environnementale](#) »². Cette méthodologie vise à classer les impacts d'une ligne budgétaire (recette, dépense, ou dépense fiscale) au regard des six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne : lutte contre le changement climatique ; adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ; transition vers une économie circulaire, prévention des risques naturels, industriels et technologiques et recyclages des déchets ; prévention et contrôle de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ; préservation de la biodiversité et gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

¹ Loi énergie climat, stratégie nationale bas carbone, plan d'adaptation au changement climatique.

² La France a également porté la démarche au niveau international avec l'OCDE ([Paris collaborative on Green Budgeting](#)) et la voie à suivre (voir [Green budgeting: A way forward | READ online \(oecd-ilibrary.org\)](#)).

Entre 2019 et 2020, I4CE avec plusieurs collectivités (ville de Paris, Ville et Eurométropole de Strasbourg, Métropole de Lyon, Ville et Métropole de Lille) et en lien avec France Urbaine, l'AMF, l'ADEME et EIT Climate KIC a produit un cadre méthodologique pour la réalisation **d'une évaluation climat du budget des collectivités** (lutte contre le changement climatique et adaptation au changement climatique). Ces travaux ont été poursuivis à l'échelon régional avec Régions de France, les Régions Occitanie, Grand Est, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Ces travaux ont donné lieu à plusieurs productions, dont notamment :

- Les différentes publications d'I4CE : <https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-guide-methodologique/>
- Le guide de prise en main produit par AFL et INET : https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2022-04/2022_etude_budget_vert_INET_AFL.pdf
- A venir : une méthode d'évaluation biodiversité basée sur les mêmes principes et développée par CDC Biodiversité

Pour les collectivités territoriales, le budget vert est un outil encore récent qui reste un exercice volontaire, et seule la dimension climat fait l'objet d'une méthodologie détaillée, réalisée par I4CE, même si elle peut être adaptée et complétée par les collectivités utilisatrices.

Pour avoir un impact réel, la démarche de budgétisation verte devrait être mise au service d'un projet partagé dans l'ensemble de la collectivité, en associant non seulement le contrôle budgétaire et les services de l'environnement, mais également les différents services techniques qui conçoivent et pilotent les projets financés par le budget de la collectivité. Il s'agit donc **d'une démarche collective qui nécessite le portage de la direction générale pour l'insérer dans le processus effectif de construction et de discussion des décisions budgétaires.**

Toutefois la démarche est nouvelle. **L'objectif sera atteint progressivement en tenant compte de la réalité des contraintes auxquelles font face les collectivités** : tout s'abord, les enjeux d'acquisition et d'adaptation des méthodes et des différents enjeux environnementaux, donc les besoins d'accompagnement et de formation des agents ; puis, dans une perspective d'amélioration continue, le besoin de retour d'expérience, de mise en réseau et de partage des difficultés, des solutions et des bonnes pratiques.

B. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'ADEME propose par le biais de cet AMI une offre d'accompagnement individualisé sur deux années (*coaching* au fil de l'eau » sur deux exercices budgétaires complets) et la structuration d'un réseau.

Cet appel est adressé aux collectivités d'Occitanie qui souhaiteraient manifester leur intérêt à :

- **Bénéficiaire d'une offre d'accompagnement « au fil de l'eau » de leur(s) agent(s) chargé(s) de se former et de mettre œuvre une pratique de budgétisation climat au sein de leur collectivité ;**
- **Participer à un réseau régional sur la mise en œuvre des pratiques de budgétisation climat pour constituer un écosystème d'acteurs et participer à une amélioration continue en la matière.**

Plus précisément, l'ADEME propose un accompagnement financé à 100% qui combinera les trois prestations suivantes :

1. Une formation sur la démarche de budgétisation verte

Le partenariat national entre l'ADEME et le CNFPT permettra d'accéder de manière privilégiée à l'offre de formation existante du CNFPT et de participer à son éventuelle évolution :

- participation à deux journées de formation initiale en début d'accompagnement ([offre existante CNFPT](#));
- retour d'expérience et une formation complémentaire en début de seconde année (offre à définir).

2. Un accompagnement de formation et un *coaching* « au fil de l'eau »

- Un accompagnement individualisé de la collectivité par un bureau d'étude compétent, tant pour l'appropriation de la méthodologie par la collectivité en fonction de ses besoins et des ressources qu'elle mobilise pour mettre en place concrètement la démarche de façon transversale et co-construite avec les différentes directions de la collectivité.

Cet accompagnement doit permettre la réalisation de l'exercice annuel de budgétisation climat (méthode I4CE) sur lequel la collectivité s'engage selon ses moyens, son expérience et son projet. L'idéal serait de composer un binôme d'agents capable de mobiliser l'ensemble des services techniques : un agent de la direction du budget et un agent coordinateur des questions de planification et d'environnement.

L'objectif étant que la collectivité s'approprie la démarche, il ne s'agit pas d'une prestation externalisée de budget climat. Le financement de l'accompagnement couvrira le temps et les ressources mise à disposition pour outiller et guider les agents responsables de la réalisation de l'évaluation.

3. L'animation d'un réseau régional Budget climat

- Une mise en réseau des collectivités et des agents permettant leur échange d'expérience ;
- Une infrastructure pour les échanges (mailing, webiner, documents partagés, etc.) ;
- Une organisation des rencontres du réseau (retours d'expérience, perspectives d'amélioration).

Le réseau pourra aussi bénéficier de l'expérience d'autres collectivités (par exemple, la Région Occitanie, Toulouse Métropole, Grand Narbonne, etc. qui ont réalisés des évaluations de leur budget).

Cette offre d'accompagnement porte sur les exercices budgétaires 2024 et 2025. Dans le cas où le travail sera mené sur un même périmètre d'évaluation du budget, l'accompagnement pourra être plus important la première année et plus léger la seconde. Le périmètre faisable, selon le projet et l'ambition exprimée par la collectivité pour ces deux années, et compte tenu de ses ressources et de ses contraintes, pourra faire l'objet d'un premier temps d'accompagnement (diagnostic de faisabilité).

Pour connaître au mieux la nature des besoins, les modalités d'accompagnement et délimiter au mieux l'offre et le financement, des échanges auront lieu entre les collectivités intéressées et l'ADEME dans la phase de finalisation des sélections et de la contractualisation. La qualité de la description du projet de la collectivité servira de critère de sélection des bénéficiaires du dispositif.

L'offre d'accompagnement pourra être adaptée suite à ces échanges pour répondre au mieux aux besoins selon le nombre des intérêts manifestés et au regard des ressources financières disponibles.

Le périmètre de budgétisation climat sera laissé à l'appréciation de la collectivité tout en veillant à garantir la cohérence, la rigueur et la sincérité de la démarche.

L'ADEME s'adjoindra les compétences d'un bureau d'études pour assurer ce rôle d'accompagnateur des territoires retenus et d'animateur du réseau régional. Le recrutement de ce bureau d'étude est prévu pour le second semestre 2023, suite à une mise en concurrence pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). A la condition que le recrutement soit satisfaisant, l'accompagnement devrait débuter dès janvier 2024 et tout au long des exercices de préparation budgétaire pour 2025 et 2026.

C. Les acteurs mobilisés pour vous accompagner

ADEME : Agence de la transition écologique

- L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- L'ADEME participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique. Pour cela, nous nous appuyons sur nos équipes, présentes sur tout le territoire français, et sur un budget dédié à nos moyens d'intervention. Nos missions, notre organisation et notre fonctionnement sont fixés par le Code de l'environnement.
- L'ADEME a conçu et pilote cette offre d'accompagnement. La Direction Régionale de l'ADEME en Occitanie sera l'interlocuteur principal des collectivités retenues. Elle recrute du Bureau d'études qui sera chargé de l'accompagnement et de l'animation du réseau.
- L'ADEME mobilise également son réseau national sur le déploiement de la méthodologie de budgétisation verte, en utilisant ce projet d'accompagnement en Occitanie comme expérimentation dans la perspective d'un déploiement possible dans d'autres régions.
- Elle constituera un comité de pilotage avec les partenaires pour assurer le suivi, capitaliser les retours d'expérience et la coordination avec les autres partenaires.

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- Le CNFPT, établissement public en charge de la formation des agents territoriaux sur l'ensemble des politiques publiques (250 métiers) accompagnera le projet via son partenariat national avec l'ADEME. Le CNFPT a fait de la transition écologique sa priorité avec [10 engagements](#) pris par son Président en mars 2023.
- L'INSET de Montpellier sera associé au titre de son chef de filât Transition Ecologique qui assure notamment le suivi des partenariats et la cohérence des actions menées par l'établissement sur les questions de Transition Ecologique
- L'INET de Strasbourg sera associé en tant que responsable de la conception de l'offre nationale "ressources", objet du présent projet.
- La Délégation Régionale Occitanie sera associée au titre de la mise en œuvre des formations en Région.

AFIGESE : Association des financiers, gestionnaires, évaluateurs et managers des collectivités territoriales

- L'AFIGESE réunit les professionnels de collectivités de toute strate et toute catégorie (villes, intercommunalités, départements, régions) ainsi que des établissements publics et institutions publiques. Elle est attachée, entre autres valeurs, à la libre administration des collectivités territoriales.

- Ses activités reposent sur des échanges de savoirs et de savoir-faire et visent à la diffusion d'acquis professionnels, par l'information, le débat et la formation. Concrètement, elle anime une dizaine de groupes de travail thématiques, une cinquantaine de formations continues, des journées d'actualité ainsi qu'un congrès annuel. Elle produit régulièrement lettres d'informations, guides pratiques et notes d'analyse à destination de ses adhérents et de son réseau. Elle intervient régulièrement sur la scène publique et est membre de différents groupes de travail institutionnels.
- L'AFIGESE contribuera à la mise en œuvre de cette démarche, par la mise en réseau et le partage des pratiques et des solutions envisagées par les collectivités expérimentatrices. Elle participera au comité de pilotage du projet.

I4CE : Institut de l'Économie pour le Climat

- I4CE est une association experte de l'économie et de la finance, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. L'association a été fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement.
- L'Institut n'accompagne pas directement les collectivités, mais il mène des recherches appliquées et contribue au débat sur les politiques liées au climat. Il rend aussi publiques des analyses pour appuyer la réflexion des institutions financières, des entreprises ou encore des territoires et les aider à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.
- I4CE a développé avec des collectivités du bloc communal et régional une méthodologie d'évaluation des impacts climat des budgets locaux qui repose sur une analyse de critères objectifs de l'impact sur l'atténuation au changement climatique des dépenses de la collectivité (volet « neutralité carbone ») et une analyse des dépenses sous l'angle de l'adaptation au changement climatique (volet « adaptation »).
- I4CE sera associé en tant que membre du comité de pilotage en tant que garant du bon emploi de sa méthodologie et en tant que conseiller scientifique et stratégique.

REGION OCCITANIE

- Première région de France à avoir mis en œuvre, depuis 2021, un budget vert principalement orienté sur le climat, la Région Occitanie poursuit sa démarche et l'étend.
- Elle a travaillé avec I4CE sous l'égide de Régions de France et avec 3 autres Régions pour expérimenter l'enrichissement du guide méthodologique « Climat » au niveau régional (guide initialement développé avec les Métropoles), de façon à traiter des problématiques plus spécifiques aux régions, comme la formation professionnelle ou l'agriculture.
- Elle participe aussi à l'expérimentation de CDC-Biodiversité pour produire un guide méthodologique d'évaluation des budgets sur quatre facteurs de pression supplémentaires : pollution, surexploitation des ressources, espèces exotiques envahissantes, artificialisation. Ce guide méthodologique n'a pas encore été publié.
- Fort de son expérience et son engagement, la Région Occitanie participera au réseau régional.

D. Réponse à l'AMI, critère de sélection, calendrier prévisionnel

1. Nature des porteurs de projet

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse en particulier aux collectivités engagées, ou souhaitant s'engager dans le [programme Territoire Engagées dans la Transition Ecologique](#) porté par l'ADEME, et dont le siège est situé en région Occitanie.

Seront prioritaires les territoires récemment engagés ou souhaitant engager cette démarche d'évaluation climatique de leur(s) budget(s).

2. Contenu du projet

Pour être admis à l'appel à manifestation d'intérêt, la structure candidate doit s'engager à :

- Porter la démarche dans l'ensemble de la collectivité et mobiliser les ressources internes nécessaires *via* une gouvernance appropriée ;
- Permettre à ses agents (porteurs du projet) de participer à la formation du CNFPT ;
- Mettre en œuvre la démarche tout au long du processus de préparation l'exercice budgétaire pour 2025 (2024) et suivants (à minima 2024 et 2025) et aboutir à des réalisations concrètes ;
- Participer et contribuer activement au réseau régional constitué autour de cet AMI.

Dans sa candidature, la **collectivité précisera succinctement** :

- Sa motivation et l'état de maturité de la réflexion ou d'avancement de la démarche,
- Le portage politique de la démarche (élu référent désigné ou pas, délibération ou courrier)
- Ses souhaits et attentes vis-à-vis de l'accompagnement proposé,
- Sa motivation à intégrer durablement le réseau des territoires d'Occitanie engagés,
- La gouvernance envisagée (à minima, le chef de projet voire le co-portage par la direction en charge des finances et celle en charge de la transition écologique, les modalités de mobilisation et co-construction envisagées, désignation de référents par direction, etc.),
- Le périmètre de mise en œuvre de la démarche (si déjà déterminé ou envisagé) : quelle partie du budget évaluer prioritairement ? quelles dimensions d'évaluation ? etc.
- Le calendrier de mise en œuvre engagé (dates des grandes échéances permettant de séquencer le travail et de l'articuler effectivement avec les discussions de préparation budgétaires).

3. Principes de sélection

Les projets lauréats seront sélectionnés par décision d'un jury regroupant les partenaires de l'AMI, qui se prononcera à partir d'une grille d'analyse portant sur les critères définis ci-dessous.

Les candidats ne pourront être accompagnés par l'ADEME que s'ils sont devenus lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt.

Le nombre de lauréats dépendra du budget disponible à la date de sélection.

Il sera a priori de 5 à 8 collectivités.

4. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur :

- la cohérence globale de leur démarche et son intégration à la politique de transition écologique et plus généralement de développement local de la collectivité.
- le portage politique affiché.
- la gouvernance envisagée.
- les moyens alloués à cette démarche (ce critère vise à vérifier l'efficacité des moyens fléchés au regard des ambitions affichées sans toutefois devoir générer un accroissement des ressources humaines)
- la réflexion éventuelle sur la diffusion de la démarche aux communes membres ou aux autres échelons de collectivités et acteurs dont les choix et gestion budgétaire affectent la capacité à atteindre les objectifs.

G. Vos contacts à l'ADEME

Il est fortement conseillé aux collectivités intéressées de prendre contact dès que possible par email et ne pas hésiter à demander des précisions sur l'offre ou la démarche de réponse.

Contact principal :

Emmanuel COMBET

emmanuel.combet@ademe.fr

Copie pour information :

WOJTASZAK Xavier, Xavier.WOJTASZAK@ademe.fr

ARNAUD Brice, brice.arnaud@ademe.fr

LLOBET Jérôme, jerome.llobet@ademe.fr

Les modalités du dépôt de candidature vous seront précisées. Il se fera a priori simplement par email.

Dépôt des candidatures :

A partir du 30 Juin 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 15 octobre 2023 à 12h00